



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 5619

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les premiers résultats du programme ESPRI (Épidémiologie et surveillance des professions indépendantes), coordonné par l'Institut de veille sanitaire (INVS) en partenariat avec le Régime social des indépendants (RSI). D'après cette enquête, commencée en septembre 2005 auprès de 2 334 artisans ayant pris leur retraite en 2004, la moitié des artisans aujourd'hui retraités auraient été exposés à l'amiante durant leur vie professionnelle. Il lui demande de lui indiquer la réaction du Gouvernement devant cette étude plus qu'alarmante.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5619

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5956

Question retirée le : 3 mai 2011 (Fin de mandat)